

# Un Printemps à Plaimpied-Givaudins

## CONCOURS PHOTO JEUNESSE



JUSQU'AU 05 MAI 2024

Sur le thème de :

*"Ma nature, mon patrimoine"*

PLUSIEURS PRIX À GAGNER  
DEUX CATÉGORIES :  
11-14 ANS ET 15-18ANS



Renseignements : 02 48 25 01 38

[www.plaimpied-givaudins.fr](http://www.plaimpied-givaudins.fr)

[maisonjeunesplaimpied@gmail.com](mailto:maisonjeunesplaimpied@gmail.com)



# Un Printemps à Plaimpied-Givaudins

## Comment participer?

**1** J'ai entre 11 et 18 ans et j'habite la commune de Plaimpied-Givaudins

**2** J'ai jusqu'au dimanche 05 mai 2024 pour prendre une série de **5 photos** sur **chacun des 5 thèmes suivants** :

1. Plaimpied nature

2. Mon patrimoine historique, culturel

3. Au fil de l'eau

4. Mon village

5. Ma création libre (photo libre dans la mise en scène)

} Photos naturelles,  
sans mise en scène

**3** J'ai libre choix à mon imagination, ma créativité mais je n'utilise ni filtre, ni modifications de couleurs, ni mise en scène sauf pour ma dernière photo ou ma création est libre.

**4** L'ensemble de mes photos sont prises sur le territoire de Plaimpied-Givaudins afin de valoriser ma commune. Chaque photo aura pour titre le numéro du thème qui lui est attribué et le lieu de sa prise de vue.

**5** J'ai jusqu'au **dimanche 05 mai 2024** pour prendre mes 5 photos. Je les envoie par mail à [maisonjeunesplaimpied@gmail.com](mailto:maisonjeunesplaimpied@gmail.com) accompagnées de mon bulletin d'inscription au concours. Je peux également venir déposer directement mes photos en mairie avec une clé USB.

**Consulter les prix à gagner dans le règlement du concours.**

## BULLETIN D'INSCRIPTION

*Nom* : \_\_\_\_\_ *Prénom* : \_\_\_\_\_

*Adresse* : \_\_\_\_\_

*Date de naissance* : \_\_\_\_\_

*Nom et prénom du représentant légal* :

\_\_\_\_\_

*Téléphone* : \_\_\_\_\_

*E-mail* : \_\_\_\_\_

*Je soussigné(e)* \_\_\_\_\_,

- *avoir pris connaissance du règlement et en accepte les conditions,*
- *être résident de Plaimpied-Givaudins*
- *certifie être en possession des droits liés aux images présentées, notamment avec l'accord des personnes figurantes sur les photos*

*Fait à* \_\_\_\_\_, *le* \_\_\_\_\_

*Signature précédée de la mention "lu et approuvé"*

# Règlement du concours photo

## "Un Printemps à Plaimpied-Givaudins"

### Article 1 - Organisation du Concours

Le jeu-concours « Un printemps à Plaimpied-Givaudins » est organisé par la Maison Des Jeunes de Plaimpied-Givaudins dépendante de la municipalité dont la mairie est située au 1, rue St Martin 18340 Plaimpied-Givaudins.

Le présent règlement détermine l'ensemble des règles applicables audit concours.

Des informations relatives au jeu concours seront diffusées sur la page Facebook de Plaimpied-Givaudins.

### Article 2 - Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique mineure âgés de 11 à 17 ans bénéficiant de l'accord de son représentant légal, ainsi qu'aux personnes majeures étant dans leur dix-huitième année, quelle que soit sa nationalité, résidant à Plaimpied-Givaudins.

Une seule participation par personne sera prise en compte par l'organisateur du concours.

Un justificatif de domicile pourra être exigé lors de la remise des clichés.

La participation du joueur à ce concours implique de la part de ce dernier l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

La participation au concours est gratuite.

### Article 3 - Durée du jeu

Le concours est ouvert jusqu'au 05 mai 2024.

### Article 4 - Déroulement du concours

Les participants au concours doivent prendre 5 clichés relatifs aux 5 thèmes suivants : Plaimpied nature, Mon patrimoine, Au fil de l'eau, Mon village, Ma création libre.

Les photos doivent être conformes à la prise de vue originale, sans ajouts ultérieurs ou la moindre modification sauf pour la photo "Ma création libre", où les modifications sont admises et la créativité est encouragée. Sont autorisées les opérations de nettoyage et de recadrage de l'image. Les prises de vue via un drone sont interdites.

Les participants ont libre cours qu'en au choix esthétique et artistique des photos. Les clichés noir et blanc, sépia ou monochrome sont acceptés uniquement dans la thématique "Ma création libre".

### Article 5 - Modalités d'inscription

A l'issu des cinq clichés photos demandés, les participants pourront transmettre leurs prises de vue par mail à maisonjeunesplaimpied@gmail.com ou par dépôt de clé USB en mairie. Les participants ont jusqu'au dimanche 05 mai 2024 pour retourner leurs photos. Chaque cliché devra être nommé avec le lieu de sa prise de vue.

Les fichiers devront être adressés uniquement en format jpeg. Chaque envoi devra être accompagné du bulletin d'inscription au concours avec l'autorisation de participation du représentant légal.

### Article 6 - Autorisations

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos.

Les participants consentent à ce titre à ce que leurs photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de la commune.

Les organisateurs s'engagent à citer le nom de l'auteur pour toute publication. L'œuvre est déclarée sans valeur commerciale.

Les participants déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable du droit à l'image des personnes identifiables sur les photos présentées.

En cas de contestation, quelle qu'en soit la nature, seule la responsabilité des participants pourra être engagée.

### Article 7 - Jury

Un jury sera constitué pour sélectionner les photographies. Sous la présidence de Monsieur le Maire, il sera composé des membres de la Commission Enfance Jeunesse de la municipalité de Plaimpied-Givaudins et d'un photographe.

Les photographies seront sélectionnées selon deux catégories d'âge des participants : les 11-14 ans et les 15-18 ans.

Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. Seuls pourront connaître les noms des auteurs des clichés les personnes chargées de réceptionner les œuvres.

Les photographies seront jugées sur leur originalité et leur intérêt technique et artistique.

Les photographies seront également soumises au vote du public pour désigner les deux plus belles œuvres dans chaque catégorie.

Les résultats seront rendus publics sur le site internet de Plaimpied-Givaudins.

### Article 8 - Prix et récompenses

Pour chaque catégorie d'âge, 11-14 ans et 15-18 ans, seront attribués :

1/ Le Prix de la plus belle série de photo : une box ciné 5 places et un bon cadeau Cultura d'une valeur de 50€

2/ Le Prix du jury pour les 3 plus belles œuvres :

- 1ère place : une box ciné 5 places et un bon cadeau Cultura d'une valeur de 50€
- 2ème place : Un bon cadeau Cultura d'une valeur de 35€
- 3ème place : Un bon cadeau Cultura d'une valeur de 25€

3/ Le Prix de la plus belle œuvre désignée par le public : Un bon cadeau Cultura d'une valeur de 50€

Un lot de consolation sera attribué à tous les participants.